



Formulaire de contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien

Nom propriétaire:
ÉTAT - Pôle de Gestion
Domaniale - Occitanie

Adresse de l'Installation: Le Château
Commune de l'ouvrage: Saint-Elix
N°de parcelle: C 73

Visite effectuée par : VALÉRIE ASPIAZU Le : 18/10/2021

Désignation de la filière : Indéfini
Date de réalisation de la filière :

I - LE PRETRAITEMENT

Collecte des eaux usées :

Liste des équipements de prétraitement :

Type d'équipement	Volume	Date de dernière vidange	Vidangeur
Fosse septique			

Points de contrôle	Oui	Non	Indéfini
Présence d'un bac à graisse ?		X	
Présence d'une fosse ?			X

Ventilation :

Aucune

II - LE TRAITEMENT

Dispositif de traitement :

Type d'équipement	LONGUEUR	LARGEUR
Indéfini		

Points de contrôle	Oui	Non	Indéfini
Existe-t-il un système de traitement ?			X

III - DISPERSION DES EFFLUENTS

Evacuations :

Type d'équipement
Indéfini

Points de contrôle	Oui	Non	Indéfini
Rejet au milieu hydraulique superficiel			X

IV - AUTRES ÉQUIPEMENTS

Pompe de relevage :

Aucune

V - IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

Points de contrôle	Oui	Non	Indéfini
La filière présente-t-elle des risques de salubrité publique ?			X
La filière présente-t-elle un impact sur l'environnement négatif ?			X

AVIS SUR L'INSTALLATION :

Non conforme

AVIS EN CAS DE VENTE / DONATION :

Non conforme

* Le bon fonctionnement du dispositif est considéré comme Acceptable, « SOUS RÉSERVE » d'effectuer son entretien régulier comme le préconise l'Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'Arrêté du 7 septembre 2009.

Entretien :

Type d'équipement	PRÉCONISATION
Fosse septique	Vidanger la fosse lorsque le volume des boues atteint 50% du volume utile de la fosse. 1 habitant produit environ 100 L de boue par an. L'entrepreneur doit vous fournir un bon de dépotage (destination des boues) et une facture. Veuillez nous faire parvenir la photocopie de la facture et du bon de dépotage de chaque vidange.

En cas de non-conformité, le délai de réhabilitation de votre installation est de 4 ans et de 1 an dans la cadre d'une vente immobilière ou d'une donation.

Pour toute modification de l'installation veuillez nous contacter.

Observations :

Installation non vérifiable, présence d'une fosse mais aucun traitement, il faut donc prévoir une réhabilitation de l'installation.

Le Responsable du Service Assainissement

